



Nominations externes

Section de la politique : Conseil

Sous-section de la politique : Affaires et gestion des risques

Titre de la politique : Nominations externes

Énoncé de politique

La vocation de Water Polo Canada (« WPC ») est de jouer un rôle important dans le développement de la communauté du water-polo, tant à l'échelle nationale qu'internationale. À cette fin, WPC s'efforcera de placer des personnes qualifiées à des postes d'influence dans les milieux nationaux et internationaux du sport et du water-polo.

Raison d'être

La communauté nationale et internationale du water-polo est formée de nombreux organismes qui exercent leur autorité sur divers événements ou diverses fonctions. Ces organismes donnent le ton à la participation sportive et au water-polo et la dirigent à tous les paliers du développement sportif.

Pour que WPC offre une contribution utile au développement du sport, les personnes nommées par l'organisme doivent être prêtes et placées à tous les endroits possibles dans les instances politiques et spécialisées qui exercent un pouvoir sur le soutien des athlètes et le contrôle de leur participation aux événements nationaux et internationaux.

Application

Le Conseil de WPC suit une stratégie de placement des personnes qu'il nomme aux conseils et comités spécialisés et politiques responsables du water-polo tant au pays que dans le monde. Les nominations sont fondées sur la valeur politique ou technique et ne servent pas de récompense.

Le Conseil de WPC étudie les structures des organismes nationaux et internationaux qui exercent un contrôle juridictionnel dans leur champ de compétences quant à divers aspects de la participation au water-polo. Ces organismes sont, entre autres, les suivants : Jeux du Canada, SIC, COC, CIO, FINA, FISU, Jeux panpacifiques et UANA. Après consultation, WPC visera à nommer des gens aux comités techniques ou organisationnels des ces organisations ou parmi leurs officiels.

Les personnes nommées par WPC seront identifiées, préparées et soutenues activement pour occuper les postes ciblés par le Conseil de WPC.

Le Conseil et le DG offriront tout le soutien requis pour assurer une participation active des

délégués canadiens du water-polo à des fonctions nationales ou internationales.

Responsabilités

Entité	Action
Conseil	<ol style="list-style-type: none">1. Garde contact au moyen de nominations stratégiques avec des organismes qui ont un pouvoir dans leur champ de compétences sur divers aspects de la participation au water-polo et fait des nominations en conséquence.2. Fournit des expériences éducatives ou préparatoires et du soutien pour améliorer les chances de nomination et le rendement de personnes qualifiées suggérées par WPC.3. Adapte sa stratégie de nominations aux besoins et à la mission de WPC.
DG	<ol style="list-style-type: none">4. Identifie des représentants spécialisés qualifiés et développe une stratégie pour favoriser leur nomination.5. Soutient les personnes nommées au pays et à l'étranger.

Limites

WPC ne peut recourir à aucun moyen contraire à l'éthique pour faire nommer quelqu'un à un comité national ou international quelconque. Les efforts visant à placer certaines personnes à certains postes doivent cadrer avec le Code de conduite de WPC.

WPC ne peut pas placer une personne à un comité national ou international dans le but de la récompenser. Toutes les nominations doivent se faire au mérite.

Références

Revue et approbation